



# CCPC de l'AEFE

22 février 2022

## Recrutement des personnels expatriés du 2<sup>nd</sup> degré

### Déclaration liminaire SNES-FSU et SNEP-FSU



Cette commission consultative paritaire centrale (CCPC) se tient dans un contexte particulier où **la situation administrative des personnels détachés est remise en cause par la décision du Directeur de l'AEFE de proposer rapidement un nouveau décret**. La FSU ne participera aux groupes de travail que si la situation des personnels détachés n'en sortira pas dégradée.

Il est pour la FSU fondamental qu'en plus des personnels détachés recrutés depuis l'extérieur du pays pour assurer la formation de formateurs et enseigner dans l'établissement, il existe **des personnels d'éducation et d'enseignement détachés résidant sur place**. Ces derniers permettent d'assurer une forme de stabilité dans l'établissement, et à ce titre ils doivent conserver une priorité dans le futur décret en cours d'écriture.

L'Agence devra également s'impliquer auprès du Ministère de l'Éducation nationale pour **obtenir la fin du bornage des détachements à 6 ans**. C'est le moyen d'assurer une certaine stabilité des personnels et la continuité pédagogique dans le réseau. Il en va de sa responsabilité et de sa crédibilité.

Enfin, **dans le cadre des Instituts régionaux de formation (IRF)**, la FSU estime essentiel de bien cadrer les missions des EEMCP2. Leur mission principale doit rester la formation, et ils doivent assurer la formation continue de tous les personnels du réseau, pas seulement ceux des partenaires et des personnels de droit local en formation initiale.

Cette CCPC étudie **les propositions de classement en vue de pourvoir les postes d'EEMCP2 à la rentrée 2022**. Force est de constater que, pour plusieurs postes dans plusieurs disciplines, un seul nom est proposé, ce qui fait peser un risque sur le recrutement final, alors que le contexte sanitaire peut amener des candidats à reconsidérer leurs projets pour des raisons personnelles et familiales. De surcroît, deux postes ne sont pas pourvus dans les propositions de l'Agence, en arabe au Caire et espagnol à Johannesburg. Nous l'avons déjà dit, **l'attractivité est une question fondamentale pour le fonctionnement du réseau**. Nous le répétons : **les restrictions imposées par le MEN sur le détachement depuis 2019 engendrent un tarissement du vivier de candidatures** ; pour les personnels comme pour les établissements du réseau, **il est indispensable que l'Agence intervienne auprès du ministère pour faire sauter ces verrous**.

Pour finir, nous remercions le bureau du recrutement pour son travail et la communication des documents dans les délais. **Nous soulignons l'importance du paritarisme, que la FSU continue de défendre à tous les niveaux** pour garantir la transparence, l'égalité de traitement des personnels, le dialogue social. A ce titre, nous nous félicitons des premiers arbitrages rendus par l'Agence concernant les futures CCPL (Commissions consultatives paritaires locales) et CCPC (Commissions consultatives paritaires centrales).



ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN